



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

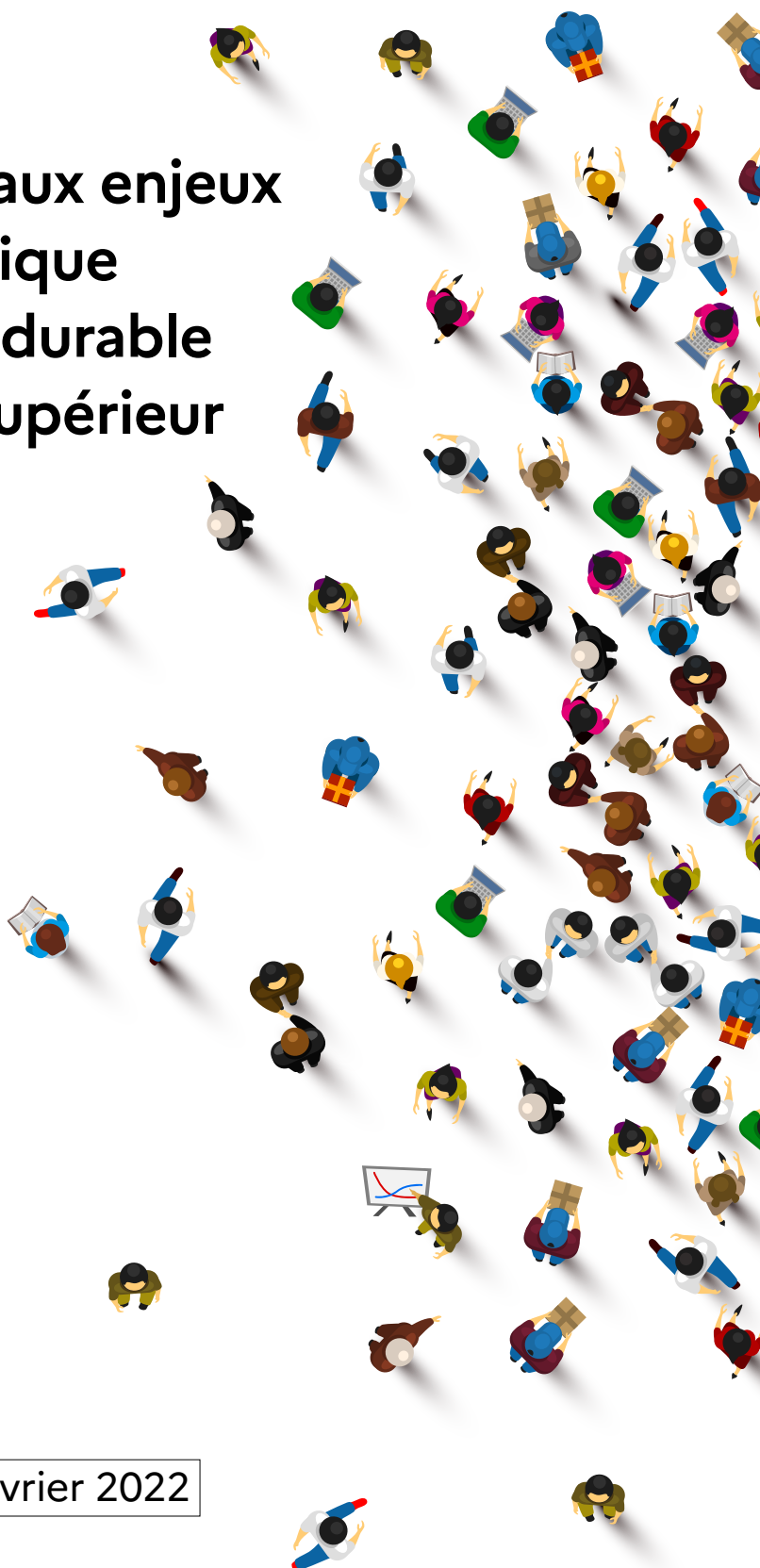
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Sensibiliser et former aux enjeux de la transition écologique et du développement durable dans l'enseignement supérieur

## Résumé exécutif

du groupe de travail  
présidé par

**Jean Jouzel**





## I. Faire évoluer toutes les formations de l'Enseignement supérieur

**Préparer tous les citoyens à la Transition écologique**, entendue comme la transformation de la société afin de rétablir la viabilité de la planète par la mise en œuvre des Objectifs du développement durable, **relève des missions de l'Enseignement supérieur**. L'objectif de former tous les apprenants passant par l'Enseignement supérieur aux enjeux de la Transition écologique nécessite la mobilisation et l'évolution de tous les cursus, en formation initiale comme en formation continue, qu'ils conduisent à des concours, des diplômes nationaux, des diplômes d'Etat, des diplômes d'établissement ou des diplômes professionnels. Les formations supérieures des établissements privés ou hors de la tutelle du MESRI sont incluses dans cette mobilisation générale.

Dans cette perspective, ce rapport décrit une démarche à décliner par les équipes enseignantes, dans le respect de leur liberté pédagogique et de l'autonomie des établissements. Cette démarche est **impulsée et soutenue nationalement**. Elle s'organise à **l'échelle des établissements** et pourra s'appuyer sur une mutualisation à l'échelle des sites élargis. Elle s'inscrit dans des espaces d'échanges nationaux et européens. La révision ou l'élaboration des programmes et des maquettes fait l'objet d'une co-construction par les responsables de formations, les équipes enseignantes, les conseils de perfectionnement et les apprenants, ainsi que d'une évolution des dispositifs d'évaluation des acquis.

L'objectif est de faire en sorte que chacun dispose des **connaissances et de compétences** à même de lui permettre d'agir pour la Transition écologique en tant que citoyen et en tant que professionnel. Pour ce faire, la voie la plus adaptée est de généraliser l'approche par les compétences à toutes les formations, en se fondant sur des référentiels spécifiques à chaque filière et élaborés sur la base d'un socle cohérent de cinq compétences :

- *appréhender* les équilibres et les limites de notre monde par une approche systémique,
- *saisir* les ordres de grandeur et les incertitudes par une analyse prospective,
- *co-construire* des diagnostics et des solutions,
- *utiliser* les outils pour concrétiser les évolutions,
- *agir* en responsabilité.

Le cadre européen de reconnaissance des compétences liées à la Transition écologique, en cours d'élaboration, confortera utilement cette démarche.

La formation à la Transition écologique dans l'Enseignement supérieur doit devenir **partie intégrante des parcours de formation**. Elle reposera sur une intégration des questions de Transition écologique dans les enseignements déjà existants. En complément, des enseignements spécifiques pourront être proposés. La contribution à la Transition écologique deviendra un critère d'évaluation dans les propositions de projet ou de stage. Il semble prématuré de déployer une labellisation avant ce déploiement des référentiels de connaissances et de compétences.

Si toutes les formations ont vocation à prendre en compte la Transition écologique, le Groupe de travail recommande de prioriser le niveau Bac+2. L'objectif est de **former 100 % des étudiants de niveau Bac+2, quel que soit leur cursus, d'ici 5 ans**.

La formation à la Transition écologique dans l'Enseignement Supérieur s'inscrira dans la **continuité des acquis des cycles scolaires du primaire et du secondaire**, qui pourront faire l'objet d'un bilan individuel à l'entrée dans le supérieur. La collaboration entre étudiants et élèves du secondaire autour de la Transition écologique sera favorisée dans une logique d'encapacitation mutuelle.

Le défi de la **formation des formateurs** est conséquent. Le groupe de travail propose des modalités permettant aux Inspé et aux masters MEEF de jouer un rôle essentiel dans la formation des futurs enseignants à la Transition écologique. Leur effort sera accompagné d'une révision des modalités des concours de recrutement des enseignants du primaire et du secondaire.

Des **missions d'animation et d'accompagnement pédagogique** seront créées à l'échelle des établissements ou des sites, comme à l'échelle nationale. Elles accompagneront le déploiement de la démarche « compétences », faciliteront l'accès aux ressources pédagogiques relatives à la Transition écologique et assureront la promotion de modalités pédagogiques innovantes, en particulier celles favorisant le passage des étudiants à l'action. Elles s'appuieront sur des associations d'étudiants et sur les collectifs d'enseignants. Mobilisées à la demande de l'équipe pédagogique concernée, elles seront composées d'enseignants, d'étudiants, et d'ingénieurs pédagogiques. Les établissements devront accroître leur effort de recrutement d'**ingénieurs pédagogiques** spécialisés qui rejoindront ces missions.

## II. Pilotage et accompagnement par les autorités publiques

Les autorités publiques reconnaîtront explicitement le rôle majeur que l'Enseignement Supérieur français doit jouer dans la Transition écologique. La formation à la Transition écologique relève de tous les secteurs d'activités et mobilise **l'ensemble des établissements d'Enseignement supérieur**, quel qu'en soit le département ministériel de tutelle. Dans cette perspective, la cohérence de l'action de l'Etat sera renforcée par l'expression d'orientations fortes et une coordination interministérielle, qui pourrait être animée par la DGESIP. Elle permettra un partage des objectifs, des méthodes et des ressources, et soutiendra les dynamiques de mutualisation et de collaboration entre les établissements.

Les ministères de tutelle des établissements d'Enseignement supérieur s'assureront de la systématisation de la référence à la Transition écologique dans les contrats avec leurs opérateurs ainsi que dans les contrats de sites. Pour les EPSCP, le MESRI veillera ainsi à ce qu'elle soit explicitée dans les contrats d'objectifs et de moyens. Le dialogue de suivi de gestion (DSG) sera l'occasion de soutenir sur un rythme annuel les projets d'évolution de l'offre de formation des établissements. Le DSG pourra donc être renforcé et présentera un volet dédié à l'accompagnement de cette transformation rapide de l'offre de formations supérieures.

Cette transformation rapide ne se fera pas sans **moyens spécifiques**. Le renforcement des équipes d'enseignants-chercheurs, d'enseignants du supérieur, d'ingénieurs pédagogiques spécialisés et de personnels techniques et administratifs de soutien de proximité, nécessaires à l'évolution des offres de formation et des enseignements, appelle un relèvement des plafonds d'emploi et de la masse salariale (Titre II) des établissements.

L'Etat accentuera la mobilisation des moyens du PIA pour accompagner les transformations d'ampleur nécessaires, et soutenir l'ensemble des acteurs. En corollaire, un outil de financement de projets plus modestes sera proposé. Par ailleurs, un fonds sera créé pour soutenir la **collaboration régionale entre l'Enseignement supérieur et la société** au travers de projets, stages ou prestations liés à la Transition écologique des collectivités territoriales, des entreprises et des associations. Le groupe de travail recommande la création d'un point d'information national dédié aux opportunités de financement et d'accompagnement de l'évolution des formations.

La prise en compte de la Transition écologique dans l'offre de formation est un critère du HCERES, ainsi que de la CTI et de la CEFDG, qui gagnera à être encore précisé en prenant davantage en compte la démarche 'compétences'. Le périmètre d'action du HCERES sera élargi aux établissements contribuant aux activités d'Enseignement supérieur hors tutelle MESRI. Dès 2022, une formation aux enjeux de la Transition écologique à destination des évaluateurs, ainsi qu'aux outils et initiatives des établissements, favorisera la prise en compte de cette nouvelle mission dans les évaluations.

### III. Accélérer et renforcer l'implication des établissements d'Enseignement supérieur

La démarche d'intégration de la Transition écologique relève de la responsabilité de tous les acteurs de l'Enseignement supérieur, sous l'impulsion de la **gouvernance des établissements au plus haut niveau**. Elle reposera sur une organisation spécifique et pérenne : vice-présidence, mission rattachée à la direction ou directeur général des services adjoint dédié, en liaison avec les référents DD&RS au sein des composantes. Elle s'appuiera sur la concertation entre enseignants-chercheurs, personnels et étudiants.

Le groupe de travail appelle les établissements à utiliser le référentiel DD&RS comme un outil d'auto-évaluation, et à envisager la labellisation DD&RS. La stratégie de l'établissement pourra également se référer à des initiatives telles que l'Accord de Grenoble de la CTES.

L'ensemble de l'Enseignement supérieur doit se mobiliser pleinement et proposer une nouvelle offre de **formation continue certifiante** à tous les citoyens, y compris en entreprise ou dans la fonction publique, sur la base du socle commun défini pour le niveau bac+2. Le MESRI soutiendra l'effort des établissements pour réaliser cet objectif. Le MESRI et les conférences d'établissement collaborent avec les ministères concernés, les branches professionnelles et France Compétences pour valoriser les **compétences** relatives à la Transition écologique auprès des **entreprises**. La **mobilisation des établissements d'Enseignement supérieur** enrichira et renforcera l'offre de formation initiale et continue, à travers la collaboration avec les établissements de formation des agents publics, sa participation au plan interministériel de formation continue, et dans les plans de formation continue de chaque ministère. Le MESRI, en collaboration avec le ministère chargé du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, pourra élaborer un accord-cadre avec Pôle Emploi pour définir les modalités d'accès et de financement des **demandeurs d'emploi** à cette formation certifiante à la Transition écologique.

Les établissements seront invités à participer aux programmes européens afin de saisir les opportunités structurantes et ambitieuses qu'ils offrent. Le MESRI valorisera auprès des responsables des classements nationaux et internationaux les politiques de Transition écologique des établissements d'Enseignement supérieur français. Les données et indicateurs à même d'être utilisés par les organisations de classements nationaux et internationaux des établissements seront collectés et publiés.

### IV. Favoriser la mobilisation des personnels du supérieur

L'engagement des établissements dans cette démarche de transition suppose la mobilisation de l'ensemble de leurs personnels. Personnels **administratifs, techniques et enseignants**, tous les métiers participent à l'évolution des établissements et de leurs formations.

Les enseignants-chercheurs sont majoritairement volontaires pour intégrer les enjeux de la Transition écologique. Ils font état d'un besoin de renforcement et d'actualisation de leurs

connaissances et compétences. Ils expriment aussi le **besoin de temps et de ressources** pour mener à bien leurs projets d'évolution pédagogique.

L'autoformation sera épaulée par un accès facilité aux ressources pédagogiques et par des ingénieurs pédagogiques dédiés. Elle se fondera notamment sur le **partage des expériences** entre tous les personnels enseignants, quelle que soit leur discipline, le type de formation et le niveau, en particulier à l'échelle régionale. La participation à ce type d'échanges sera favorisée par des plannings adaptés et la prise en compte de ce temps dans leur charge de service. De plus, des formations seront proposées dans le cadre du plan de formation continue des salariés des établissements ou par les réseaux disciplinaires.

La **valorisation RH** de l'effort d'intégration des enjeux de la Transition écologique dans les formations et dans le fonctionnement des établissements est un facteur clé de réussite de la mutation proposée. L'ajout d'une rubrique dédiée dans les documents des procédures relatives à la qualification, aux recrutements, à l'évaluation individuelle quinquennale et à l'avancement de grade favorisera la prise en compte des efforts accomplis par les personnels. Les instances disciplinaires de gestion des carrières (CNU, CoNRS...) devront mieux valoriser ces compétences et expériences, notamment multidisciplinaires.

Pour encourager la dynamique d'ensemble, le temps consacré à faire évoluer les enseignements, les maquettes et les offres de formation doit être reconnu, ce qui implique de décompter ces activités dans la **charge de service statutaire**, et de donner les moyens aux établissements de compenser ce temps. Donner du temps aux enseignants-chercheurs implique aussi le renforcement du **soutien administratif, pédagogique et technique** de proximité des équipes pédagogiques engagées dans cette démarche, ainsi que la réduction du nombre et la simplification des procédures administratives auxquelles elles sont soumises. Enfin, il est souhaitable d'augmenter le nombre de congés pour projets pédagogiques (CPP) pour accélérer les transformations nécessaires.

## V. Favoriser la mobilisation des apprenants

Les **apprenants** et les **alumni** sont, pour l'évolution des formations face aux enjeux de la Transition écologique, une force motrice majeure. Ils contribueront ainsi davantage à l'élaboration des nouvelles maquettes de formation et au déploiement de l'approche compétences, que ce soit de manière informelle ou dans les instances de l'établissement. Ils pourront aussi aider à l'identification des partenaires socio-économiques porteurs de projets pédagogiques et de stages.

Au-delà de leur rôle d'encapacitation et d'expérimentation de la collaboration de groupe, les **projets associatifs** eux-mêmes sont un bon moyen d'apprendre et d'acquérir des connaissances et compétences pour la Transition écologique. Le soutien aux initiatives des associations étudiantes en matière de Transition écologique sera clairement éligible à la contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC). Des étudiants référents DD&RS au sein des établissements pourraient favoriser les projets portés par les étudiants et leurs associations, notamment au sein des promotions les plus nombreuses. Conformément à la loi, l'engagement pro-actif des étudiants dans ces projets doit être mieux reconnu et valorisé.

L'organisation d'une Convention nationale des étudiants et étudiantes pour la Transition écologique sera soutenue par le MESRI et les ministères concernés.

## VI. 2022 - 2027 : Mettre en œuvre les propositions du groupe de travail

Nous recommandons la mise en place d'un dispositif d'animation du déploiement de la formation à la Transition écologique. Doté des moyens financiers et humains nécessaires, il sera chargé :

- d'animer les **groupes d'experts** chargés de décliner, à partir du socle commun, les référentiels de connaissances et de compétences par grandes filières de formation et de leur intégration dans les cadres réglementaires et les programmes nationaux ;
- d'organiser les **ressources pédagogiques**, scientifiques et opérationnelles :
  - répertorier, actualiser, qualifier et mettre à disposition les ressources existantes ou à créer ;
  - répertorier et conseiller à propos des opportunités de financement en France et à l'Europe ;
- de jouer le rôle d'**Observatoire** de l'intégration des enjeux de la Transition écologique dans les formations supérieures, en publiant régulièrement des états d'avancement de cette dynamique, à l'aide d'un tableau de bord et d'analyses qualitatives ;
- d'organiser une **conférence annuelle des acteurs** impliqués, pour favoriser le partage d'expériences et la montée en puissance collective, avec éventuellement des déclinaisons régionales ;
- et de participer aux **réseaux européens** et internationaux sur ces enjeux.





**MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



[esr.gouv.fr](http://esr.gouv.fr)

Illustration : AS / hobbifoot